

## PA2. Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu.

### 1. Etat initial du terrain et de ses abords.

Le projet est situé dans la zone Nr du PLU, (circuit de karting, comprenant 2 pistes), sur un terrain quasiment plat, clôturé, d'une superficie de 16ha, implanté dans l'angle Sud-Ouest du terrain de l'aérodrome d'Eyguières (section BX parcelle 2).

L'emprise du projet est délimitée au Sud et à l'Ouest par des terrains en zone Anr du PLU.

Les bâtiments et garages existants ont une surface totale de 800m<sup>2</sup>, et se trouvent dans la zone Na2 du PLU.

La voie d'accès (1100m) depuis le RD569 est en enrobé avec une barrière coté RD569 et un portail coté accès du terrain. Les zones de parking (+200 places) ne sont pas revêtues.

Il n'y a aucun aménagement paysager existant, seulement quelques arbres.

### 2. Le projet et son insertion dans le site.

Le projet d'aménagement comprend les travaux de VRD, pour la modernisation des pistes et de certains parkings.

Les travaux d'agrandissement et l'élargissement de la grande piste de karting nécessitent de créer des structures de chaussées et des bordures de type vibreurs plats.

La nouvelle piste recevra un nouveau tapis en enrobé BBSG de 6cm.

La piste de location dans la partie Nord-Est du projet, n'est pas modifiée.

Cette opération comprend également la réfection de la voie d'accès depuis le RD569, et l'amené du réseau EDF dans la zone Na2.

Les bâtiments existants sont conservés et non modifiés.

Un merlon en terre d'une hauteur de 2,50m est prévu au Nord et à l'Ouest, dans les emprises du projet, avec une haie de type Laurier palme, en crête des talus à 3/2.

Le dispositif de sécurité est constitué principalement de grillages type FIA, hauteur 2.70m, de murs béton et mur de pneus, ainsi que de mains courantes.

Le projet a été pensé dans les détails, en concertation avec Monsieur Laurent HACHFI, responsable service sécurité & homologation de la Fédération Française du Sport Automobile, (FFSA) ce qui garanti la sécurité du public et du personnel d'exploitation.

La demande d'homologation sera simplifiée grâce à cette anticipation.